CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES	**PROCÈS-VERBAL DE GESTION SEMI-VIRTUELLE**	**COUR SUPÉRIEURE**
NO : 400-11-006699-226	**Date : 2022-09-14**	**Salle : 2.24**
PRÉSENT : Honorable Alain Bolduc, j.c.s. (JB 4255)		

REQUÉRANTES 9298-9524 QUEBEC INC. ET Relance D.P INC.	Présentes	**AVOCATS** Me François Daigle et Philippe Daigle	Présents
CONTRÔLEUR MALETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.	Présent	Non représenté	
CRÉANCIERS Banque Royale du Canada	Absente	**AVOCATS** Me Gary Rivard BCF	Présent
Daniel Trudeau	Présent	Me Bertrand Giroux Miller Thomson LLP	Présent
Mathieu Ambroise	Absent	Me Vincent Kaltenback Barrette et Associés	Présent
Procureur Général du Canada	Absent	Me Kim Sheppard et Me Rim Afegrouch Agence du Revenu du Canada	Présentes
Agence du Revenu du Québec	Absente	Me Daniel Cantin Revenu Québec	Présent
Renno & Vathilakis	Présente	Me Caroline Tremblay Fonds d'assurance responsabilité professionnelle Me Ava Liaghati Renno & Vathilakis	Présentes
Miller Thomson LLP	Présente	Me Fadi Amine Miller Thomson LLP	Présent
GREFFIÈRE :	Rose Garant, greffière-audiencière		

☒ **Enregistrement**	**Début : 9 h 09**	**Fin de l'audience : 13 h 02**

DÉPÔT DE :	**RÉSULTATS :**
☒ **PIÈCES R-21.1 à R-21.3** ☒ **RI-5 (courriel)**	☒ Séance de gestion fixée au 15 septembre 2022 ☒ Ordonnance rendue au regard de la prolongation de l'ordonnance initiale

Repères	
9H09	Identification du dossier et des avocats des parties.
9H13	Me Daigle s'adresse au Tribunal au sujet des pièces déposées au dossier.
9h15	Me Daigle dépose les pièces R-21.1 à R-21.3, sous réserve des objections à trancher.

NOM DES PARTIES

9298-9524 QUÉBEC INC. ET. Relance D.P. INC.

Repères

9h17	Me Daigle dépose un courriel sous la pièce RI-5 pour compléter la demande en inhabilité. Échanges entre le Tribunal et Me Daigle.
9h21	Me Daniel Cantin, avocat de l'Agence du Revenu du Québec, se joint par Teams.
9h23	Me Fadi Amine s'adresse au Tribunal afin qu'un échéancier soit fixé au regard de l'audition de la demande en déclaration d'inhabilité des requérantes.
9h25	Le Tribunal intervient.
9h26	Me Gary Rivard s'adresse au Tribunal. Échanges.
9h29	Me Daigle s'adresse au Tribunal au sujet de l'audition de la demande en prolongation de l'ordonnance initiale tenue le 23 août 2022.
9h30	Le Tribunal offre aux avocats de se retirer pour discuter entre eux sans enregistrement. Échanges.
9h33	Me Giroux s'adresse au Tribunal concernant M. Poirier.
9h35	Me Amine s'adresse au Tribunal. Échanges entre les avocats et le Tribunal. Intervention de Me Amine concernant sa preuve à présenter lors de l'audition de la demande en déclaration d'inhabilité.
9h39	Me Amine mentionne au Tribunal que Miller Thomson a cessé d'occuper depuis 2 ans deux ans pour Relance D.P. inc. et M. Poirier. Cela dit, il ajoute qu'il est prêt à procéder rapidement sur la demande en déclaration d'inhabilité des requérantes.
9h41	Le Tribunal s'adresse aux avocats.
9h43	Échanges entre le Tribunal, Me Daigle et Me Amine.
9h48	Me Giroux s'adresse au Tribunal. Échanges.
9h52	Le Tribunal intervient dans les échanges concernant la charge accordée par l'ordonnance initiale. Échanges.
10h02	Le Tribunal mentionne devoir vérifier les disponibilités de la Cour pour fixer les auditions de la requête en prolongation de l'ordonnance initiale et de la demande en déclaration d'inhabilité. Échanges.
10h08	Les parties établissent que l'échéancier sera le suivant en ce qui concerne la demande en déclaration d'inhabilité : **16 septembre 2022** : délai pour Miller Thomson pour indiquer si M. Poirier sera interrogé. **23 septembre 2022** : si nécessaire, interrogatoire de M. Poirier d'une durée d'au plus 1h30 ; s'il n'y a pas d'interrogatoire, il y aura dépôt de déclarations sous serment par Miller Thomson. **30 septembre 2022** : dépôt des déclarations sous serment préparées par Miller Thomson si M. Poirier fait l'objet d'un interrogatoire. **13 octobre 2022** : interrogatoire des personnes ayant déposé des déclarations sous serment préparées par Miller Thomson. Échanges pour fixer la date d'audition.
10h22 / 10h43	**Suspension / reprise**

NOM DES PARTIES

9298-9524 QUÉBEC INC. ET. Relance D.P. INC.

Repères	
10h43	Me Amine fait mention de ses disponibilités au Tribunal.
10h44	Me Daigle et Me Amine s'adresse au Tribunal au sujet de l'échéancier.
10h45	**Suite de l'échéancier :** Au plus tard le **16 septembre 2022** : transmission par Miller Thomson à Me Daigle d'une lettre de l'avocate générale de ce cabinet accompagnée d'un document établissant une muraille de Chine. Au plus tard le **20 septembre 2022** : transmission par Me Daigle à Me Amine, au Tribunal et aux avocats faisant partie de la liste de distribution, de la position des requérantes concernant la poursuite de la demande en déclaration d'inhabilité.
10h52	**7 décembre 2022** : audition, si nécessaire, de la demande en déclaration d'inhabilité pour une durée d'au plus **3 h**.
10h54	Me Daigle s'adresse au Tribunal au sujet de la requête en prolongation de l'ordonnance initiale. Échanges.
11h01	Me Rivard s'adresse au Tribunal concernant l'audition de cette requête. Échanges entre Me Daigle et le Tribunal.
11h06	Échanges concernant une convocation en gestion. Me Daigle s'adresse au Tribunal concernant sa position par rapport à une convocation en gestion.
11h12	Le Tribunal s'adresse à Me Daigle concernant la prise de position rapide.
11h12	Me Kim Sheppard s'adresse au Tribunal concernant la super priorité de l'Agence du Revenu du Canada.
11h14	Me Daniel Cantin s'adresse au Tribunal concernant la super priorité de l'Agence du Revenu du Québec.
11h16	Me Giroux s'adresse au Tribunal. 11h20 Le Tribunal intervient. 11h21 Me Daigle intervient auprès du Tribunal. 11h24 Le Tribunal intervient dans les échanges entre les avocats. Échanges. 11h29 Me Giroux mentionne au Tribunal qu'il y a des points à considérer dans l'ordonnance initiale. Échanges. 11h34 Me Giroux répond au commentaire de Me Daigle.
11h35	Le Tribunal s'adresse aux avocats. Me Rivard s'adresse au Tribunal concernant les charges qui ne devraient pas être présentes et qui devraient être suspendues. 11h38 Le Tribunal s'adresse aux avocats présents par Teams pour savoir s'ils sont d'accord. Me Vincent Kaltenback affirme qu'il est d'accord. 11h42 Le Tribunal pose une question à Me Kaltenback. Échanges.
11h46	Le Tribunal s'adresse aux avocats concernant l'audition du dossier. Échanges.

NOM DES PARTIES

9298-9524 QUÉBEC INC. ET. Relance D.P. INC.

Repères	
11h50	Le Tribunal demande à Me Rivard les articles de la *LACC* dont il a fait mention. Me Rivard mentionne au Tribunal que ce sont les articles 11.51, 11.52 et 11.53. Échanges.
12h02	Le Tribunal avise les avocats qu'il devra tenir une audition s'il n'y a pas d'entente au regard de la prolongation de l'ordonnance initiale. Échanges.
12h13	Le Tribunal mentionne aux avocats qu'il va se retirer et arrêter l'enregistrement afin que des discussions aient lieu. Échanges.
12h15 / 12h33	**Suspension/reprise**
12h33	Me Daigle s'adresse au Tribunal au sujet de la prolongation de l'ordonnance initiale. Me Kaltenback est en accord. Me Sheppard mentionne qu'elle a des préoccupations par rapport aux 25 employés des requérantes et à la liste de leurs sous-traitants et demande à ce que celle-ci lui soit transmise. 12h38 Me Daigle s'engage à transmettre à Me Sheppard et Me Cantin la liste des sous-traitants des requérantes au plus tard le **16 septembre 2022**.
12h39	**ORDONNANCE** **VU** le consentement des créanciers présents à l'audience. **LE TRIBUNAL** : **PROLONGE** l'ordonnance initiale rendue le 17 août 2022 jusqu'au jugement à intervenir au regard du prolongement de celle-ci, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant ; **SUSPEND** les paragraphes 29 et 43 de l'ordonnance initiale jusqu'au jugement à intervenir au regard du prolongement de celle-ci ; **LE TOUT** frais à suivre. Alain Bolduc, j.c.s.
12 h 47	Me Daigle déclare que les requérantes se désistent de leur opposition à la demande de *Bene Esse* de Banque Royale du Canada pour permission de modifier l'avis de contestation. Me Rivard déclare qu'il accepte le désistement, sans frais. Échanges.
13h00	Le Tribunal fixe une séance de gestion au **15 septembre 2022** à 14h pour une durée d'environ 30 minutes.
13h02	**Fin de la gestion semi-virtuelle.**

Rose Garand, greffière-audiencière